Protocole d'accord relatif à une coopération renforcée entre la Région et Pôle emploi Pays-de-la-Loire au titre de l'année 2016

1 - Contexte

La réforme territoriale finalisée dans la loi NOTRe renforce les compétences des Régions et permet une meilleure articulation des politiques de l'emploi, de l'orientation, de l'apprentissage, de la formation professionnelle continue et de soutien aux entreprises.

Pôle emploi a réaffirmé depuis 2010 son choix d'un partenariat fort avec la Région des Pays de la Loire. La collaboration entre la Région et Pôle emploi s'inscrit depuis 2010 dans le cadre de conventions entre les deux institutions pour organiser la chaîne de services orientation-formation-emploi auprès des demandeurs d'emploi. Ainsi, Pôle emploi attribue depuis 2010 une contribution financière à la Région pour cofinancer ses programmes d'actions collectives de formation qualifiante.

Le 30 mars 2016, le premier ministre et le président de l'association des régions de France ont signé la plateforme commune Etat - Régions : Ensemble pour l'emploi ; cette plateforme permet aux partenaires, la Région et Pôle emploi, d'expérimenter, au sein d'un partenariat renforcé, toutes les actions et les dispositifs qui permettront une meilleure articulation entre la formation et l'emploi et une meilleure insertion professionnelle de celles et ceux qui aujourd'hui sont privés d'emploi.

En Pays de la Loire, les atouts de Pôle emploi en termes de territorialisation et de force de prospection et la volonté forte de la Région d'agir de manière concrète sur le retour à l'emploi sur les territoires permettent aux partenaires d'établir le présent protocole de partenariat renforcé en complément de l'Accord cadre Région - Pôle emploi pour la période 2015-2017.

Cet **Accord-cadre 2015-2017** organise la coopération entre les deux institutions pour les services publics de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi et l'Apprentissage.

Pour le **Service public régional de l'orientation (SPRO),** les principaux objectifs poursuivis par l'Accord-cadre 2015-2017 sont l'amélioration de la qualité du service, le renforcement de l'offre de service pour la découverte et la promotion des métiers, le développement des outils numériques, le déploiement du conseil en évolution professionnelle (CEP) et la

numérisation de la « validation partagée du projet de formation » pour mieux piloter et dynamiser l'offre régionale de formation et ainsi optimiser les entrées en formation.

Pour le **Service public régional de formation professionnelle continue (SPRFP)**, les principaux objectifs sont la coopération renforcée sur l'analyse territorialisée des besoins et la partition clarifiée des rôles de la Région et de Pôle emploi sur le financement des formations collectives et des démarches individuelles dans le cadre du compte personnel de formation (CPF), la généralisation de conseillers Pôle emploi comme correspondant de stage sur les formations de la Région, la sécurisation des parcours de formation (rémunération, frais annexes, aides d'urgence) et l'accompagnement des stagiaires en sortie de formation qualifiante pour faciliter le retour à l'emploi.

Pour l'**Apprentissage**, le principal objectif poursuivi est l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ligériens accédant à cette voie d'accès à la qualification par des actions de prospection, de nouveaux outils numériques tels que les salons en ligne, et le développement des relations de Pôle emploi avec les centres de formation d'apprentis.

Pour le **Service public de l'emploi régional**, le principal objectif est le renforcement de l'offre de service de Pôle emploi pour outiller les démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour les filières économiques régionales et les territoires.

2 - Axes de collaboration renforcée et objectifs visés

7 enjeux ont été identifiés pour renforcer la coopération entre les deux institutions :

1. La mobilisation de Pôle emploi pour le Plan de relance de l'Apprentissage.

2. Le déploiement du nouveau programme de Formations courtes d'adaptation à l'emploi et son animation commune à l'échelle des 17 bassins régionaux (territoires SPRO).

3. La mise en œuvre du Plan 500 000 formations dans des délais contraints : 18 737 formations supplémentaires avec inscriptions avant le 31 décembre 2016 dont 70% des actions mises en œuvre par Pôle emploi.

4. Le renouvellement des programmes de formations collectives de la Région pour un lancement effectif en juillet 2017.

5. La numérisation des processus d'orientation, d'entrées en formation et d'accompagnement post formation.

6. L'articulation des dispositifs d'aide à création ou reprise d'entreprise par les demandeurs d'emploi.

7. L'appui aux dispositifs de soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi.

Les objectifs :

- L'anticipation et l'accompagnement des transitions professionnelles des territoires pour une meilleure dynamique économique.

- L'accroissement et l'adaptation de l'offre de formation et d'accompagnement à la création d'entreprise par un partage des diagnostics et une meilleure articulation des dispositifs.

- L'amélioration du taux de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

3 - Les actions de partenariat renforcées pour 2016

3.1 - La mobilisation de Pôle emploi pour le Plan de relance de l'Apprentissage régional

- La promotion et accès des demandeurs d'emploi à l'Apprentissage

Pôle Emploi et la Région ont pour objectif commun de promouvoir le recrutement par la voie de l'apprentissage auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi, en s'appuyant sur différentes actions et collaborations.

La Région et Pôle emploi organiseront des évènementiels sur l'apprentissage (forums et job dating). Ces actions seront construites, concertées et promues au niveau de chaque territoire au sein des instances territoriales de concertation.

- La mobilisation des employeurs sur l'Apprentissage

Pôle emploi réalisera des opérations de mailings et/ou de phoning auprès des employeurs non utilisateurs de l'apprentissage et auprès de ceux s'acquittant de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA).

Pôle emploi mobilisera son forum virtuel régional pour chaque campagne sur l'Apprentissage.

Les opportunités de contrats d'apprentissage seront rendues visibles par Pôle emploi sur le site www.pole-emploi.fr et les applications mobiles « alternance ».

La Région va développer un site permettant de regrouper toutes les offres d'apprentissage de la Région. L'agrégation des offres sera alors mise en place sur pole-emploi.fr

- Accès des demandeurs d'emploi à l'Apprentissage

La Région créera les conditions pour développer les relations de Pôle emploi avec les CFA pour favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à l'offre de formation par apprentissage,

notamment dans les sections qui peinent à recruter. Pôle emploi pourra mobiliser à ce titre la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour les jeunes suivis par Pôle emploi, les Missions Locales et Cap emploi pour lesquels une confirmation du projet professionnel est nécessaire.

Pour mettre en relation des candidats et des entreprises recrutant en contrat d'apprentissage, Pôle emploi s'appuiera notamment sur les conseillers « accompagnement intensif des jeunes » (AIJ) et sur ses conseillers en relation avec les entreprises.

Les cellules de concertation territoriale identifieront les besoins en volume et les secteurs les plus déficitaires. Dans ce cadre des opérations de présentation des métiers (visites d'entreprise, intervention employeurs ou CFA…) seront réalisées.

L'emploi store de Pôle emploi propose des « Serious Games » « S'informer sur l'alternance » et « Demain, je trouve une école en alternance ».

3 .2 - Le déploiement d'un programme régional de Formations courtes d'adaptation à l'emploi pour répondre aux besoins de compétences des entreprises et aux enjeux de l'emploi

En 2016, la Région a approuvé la création d'un nouveau programme de Formations courtes d'adaptation à l'emploi. Parce qu'il est urgent de répondre aux besoins de recrutement immédiats des entreprises, la Région a choisi de diversifier son action en matière de formation professionnelle via des formations courtes destinées à adapter les compétences des demandeurs d'emploi.

Pour mettre en œuvre ce programme, la Région a choisi d'intervenir en complément des dispositifs mis en œuvre par Pôle emploi et les OPCA : Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR), préparation opérationnelle à l'emploi - individuelle (POE-I), et préparation opérationnelle à l'emploi - collective (POE-C).

- La participation financière de la Région sur les dispositifs de formations courtes d'adaptation à l'emploi (POEI et AFPR) pour les développer

Afin de favoriser la mise en place d'actions de formation en lien avec les besoins en recrutement de compétences des entreprises, la Région délèguera, après le Plan 500 000 formations supplémentaires, un budget spécifique à Pôle emploi pour les Actions de Formations Préalables au Recrutement (AFPR) et les Préparations Opérationnelles à l'emploi Individuelles (POEI). Les moyens supplémentaires attribués par la Région à Pôle emploi feront l'objet d'une convention précisant les modalités de mise en œuvre. Sur 2016, la région accompagnera la mobilisation de l'AFPR en attribuant un bonus aux TPE.

- Pôle emploi mobilisera ses conseillers-entreprises pour promouvoir les formations courtes d'adaptation à l'emploi, dynamiser les recrutements et identifier les besoins des entreprises qui feront l'objet d'une coordination avec la Région dans les espaces locaux de concertation

Pôle emploi Pays de la Loire dispose d'un réseau de plus de 200 conseillers dédiés aux entreprises qui accompagnent les recrutements, en particulier des TPE/PME, organisent des opérations de recrutement d'envergure dans le cadre de grands projets et mobilisent les formations courtes pour faciliter les recrutements dans les secteurs en tension ou en fort développement (POE ou AFPR).

Pôle emploi dispose de lignes directes entreprises dans chaque agence de proximité et d'un numéro unique d'appel (3995) pour répondre aux questions et besoins des entreprises mais aussi pour promouvoir les différents dispositifs d'appui aux recrutements des entreprises.

Les instances de concertation permettront d'identifier des cibles de prospection et de promotion et faciliteront l'accès des conseillers aux entreprises par la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication.

Pôle emploi Pays de la Loire pourra communiquer à chaque PME qui se développe un interlocuteur privilégié pour l'accompagner.

La Région mobilisera les services de développement économique régionaux, voire le réseau des développeurs économiques, pour une bonne complémentarité avec les équipes de conseillers en entreprise de Pôle emploi.

- <u>Le renforcement du diagnostic autour des potentiels d'emploi sur les territoires et des actions à privilégier</u>

Au titre de leur volonté conjointe de répondre au plus près des besoins en compétences des entreprises sur les territoires, en complémentarité des dispositifs existants et en cohérence avec les besoins des entreprises du territoire, la Région et Pôle emploi souhaitent mobiliser conjointement les acteurs économiques concourant à la mise en œuvre des formations courtes d'adaptation à l'emploi.

A cette fin, la Région et Pôle emploi souhaitent programmer des réunions opérationnelles sur les territoires, constituées notamment d'entreprises locales, de branches professionnelles et d'OPCA, pour améliorer les actions de formation sur les territoires.

Pôle emploi mettra à disposition :

- les données statistiques sur l'emploi et le marché du travail de son observatoire régional notamment sur les métiers en tensions et ceux où peu d'offres sont proposées ;
- les besoins identifiés par les conseillers auprès des demandeurs d'emploi dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle CEP et dans le cadre du conseil en recrutement auprès des entreprises ;
- les projets de formations du territoire.

Ces réunions permettront d'échanger avec les branches, les OPCA et les entreprises sur les besoins des entreprises du territoire, de les analyser au regard des dispositifs existants et le cas échéant de rechercher des solutions innovantes.

Ces réunions permettront d'impulser et de coordonner des opérations de communication et de valorisation des métiers autour des actions visant à développer les compétences sur les territoires.

Ces réunions seront mises en place sur les territoires du service Public de l'Orientation Régional (SPRO), avec des expérimentations pilotes dès 2016 sur 5 territoires : le Choletais (49), Saint-Nazaire (44), Laval (53), Sarthe-Centre (72) et la Vendée Est (85). La qualité du partage des informations doit permettre un déploiement sur les 17 territoires du SPRO en 2017. En aval, seront suivis les taux de retour à l'emploi des formations.

Un pilotage sera réalisé au niveau territorial et au niveau régional dans le cadre de la réunion mensuelle technique entre les services de la Région et de Pôle emploi.

3.3 - Réussir la mise en œuvre du Plan national de formations pour les demandeurs d'emploi avec 70% des actions mises en œuvre par Pôle emploi.

En Pays de la Loire, la Région a signé avec l'Etat et les Partenaires sociaux un engagement à réaliser ou co-réaliser 18 737 formations supplémentaires, ce qui amène à porter à 53 153 le nombre total de formations à destination des demandeurs d'emploi sur une année, se répartissant ainsi :

- 25 538 formations mises en œuvre par la Région,
- 8 878 formations mises en œuvre par Pôle emploi et les OPCA (hors actions de formation collectives des programmes « Je Me Qualifie » et « Sanitaires et sociales » subventionnées par Pôle emploi),
- et 18 737 formations supplémentaires mises en œuvre par Pôle emploi, la Région et les OPCA.

L'efficacité du partenariat intégré entre Pôle emploi et la Région, les nouvelles priorités de la collectivité sur les formations courtes d'adaptation à l'emploi, ont naturellement conduit le Conseil régional à confier la réalisation de 70% des formations supplémentaires à Pôle emploi et lui attribuer pour ce faire un financement de 43 882 835 € comprenant une contribution aux frais de gestion.

3.4 - Le renouvellement des programmes de formations collectives de la Région pour un lancement effectif en juillet 2017

Avec la mise en œuvre des dispositions de la loi du 5 mars 2014 et en particulier du compte personnel de formation (CPF), la Région des Pays de la Loire et Pôle emploi ont mis en place dès 2015 une répartition intégrée des rôles sur le financement des formations collectives et des démarches individuelles de formation et VAE :

- la Région en tant que financeur pivot des actions collectives avec une subvention de Pôle emploi,

- Pôle emploi en tant financeur pivot des actions individuelles avec une subvention de la Région.

La mise en place de cette partition et des complémentarités entre les dispositifs collectifs et individuels de formation reposent sur des diagnostics partagés des besoins de compétences sur les territoires afin de proposer aux Ligériens une offre de formation efficiente de retour à l'emploi.

En 2016, Pôle emploi poursuit à ce titre son financement des formations collectives qualifiantes de la Région en lui attribuant une subvention de 4 500 000 €. Il poursuivra également la mise en œuvre de son service de « back office CPF » afin que soit enregistré et tracé dans le système d'information CPF l'ensemble des demandeurs d'emploi entrés dans une formation collective.

En 2017, la Région va procéder à la refonte de son programme régional de formations collectives. Pôle emploi sera partie prenante de ce projet de renouvellement de l'offre de formation de la Région.

A l'aune de leur partenariat intégré, deux objectifs seront poursuivis dans le cadre des travaux préparatoires à la refonte de l'offre de formation de la Région :

- la modularisation via notamment les blocs de compétences de l'offre de formation collective en recherchant une adaptation des systèmes d'information de de la Région et de Pôle emploi afin de permettre l'individualisation des inscriptions et des parcours des demandeurs d'emploi,

- le changement d'unité d'œuvre d'achat afin de favoriser cette modularisation et optimiser la complémentarité des dispositifs de commande ou de financement individuel des formations.

- <u>Une évaluation partagée des dispositifs de formation</u>

Les partenaires s'accordent pour partager à minima une fois par an les taux de reprise d'emploi à la sortie de la formation.

En termes d'évaluation des résultats et des effets de l'action conduite sur la relation formation-emploi, des demandeurs d'emploi bénéficiaires des actions mises en œuvre conjointement ou individuellement par la Région et Pôle emploi, il sera étudié la mise en place de travaux couvrant l'ensemble des formations financées par les 2 institutions. Cette évaluation exhaustive s'inscrira en premier lieu dans le cadre du dispositif d'enquête mis en œuvre par le CARIF-OREF des Pays de la Loire.

Ces éléments contribueront à orienter les choix d'achats régionaux sur les différents programmes de formation et le développement de nouveaux dispositifs de formation le cas échéant.

3.5 - La numérisation des processus d'orientation, d'entrées en formation et d'accompagnement post formation pour sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi

La Région et Pôle emploi veillent à sécuriser et à simplifier les parcours des bénéficiaires de formation pour favoriser les entrées en formation et les retours à l'emploi des demandeurs d'emploi et optimiser les engagements financiers.

- L'interfaçage des outils For Pro et Kairos

Une étude sera réalisée sur la faisabilité d'un développement d'interfaçages réciproques des systèmes d'information de la Région (outil For Pro) et de Pôle emploi (portail Kairos) permettant la transmission dématérialisée des informations des organismes de formation pour simplifier et sécuriser les parcours (de l'entrée à la sortie de formation) des demandeurs d'emploi. Ces développements s'inscriront également en cohérence avec les travaux d'interface de la Région avec le système d'information du CPF.

Dans l'attente d'une intégration totale de Kairos dans le process de formation, le principe est de généraliser l'Attestation d'Inscription en Stage de Formation pour toutes les actions de formation. Cependant, afin de sécuriser le suivi des parcours, la Région transmet tous les mois à Pôle emploi la liste des personnes entrées en formation pour tous les Demandeurs d'Emploi indemnisés ou non afin que les dossiers soient régularisés le cas échéant.

Les instances de concertation permettront d'identifier des offres non connues et de porter des plans d'actions territorialisés visant à faciliter l'insertion professionnelle des stagiaires en fin de formation.

Pôle emploi s'engage à mobiliser son dispositif ACTIV' EMPLOI pour l'ensemble des stagiaires sans solution en sortie de formation. ACTIV' EMPLOI est une prestation à destination des demandeurs d'emploi autonomes ayant un profil et un projet cohérents avec le marché du travail et qui ont défini une stratégie de recherche d'emploi.

- Promotion des services numériques existants

La Région et Pôle emploi souhaitent conjointement se mobiliser pour le développement et l'utilisation des services et outils numériques liés à l'emploi et à la formation.

Ces services permettent :

- une plus grande transparence du marché du travail,

- un accès simplifié aux informations et outils sur la recherche d'emploi, l'orientation, la formation, la création d'entreprise,
- un accès simplifié aux informations liées aux aides aux entreprises,
- la sécurisation des parcours de formation.

Pôle emploi recueille des offres d'emploi et agrège désormais sur son site des offres de plus de 70 partenaires, lui permettant de publier chaque jour plus de 600 000 offres d'emploi. En parallèle Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi de mettre leur CV en ligne à disposition des employeurs.

Dans une logique de plus forte transparence du marché du travail et de meilleure valorisation des compétences acquises en formation, Pôle emploi et la Région étudieront les modalités d'une sollicitation auprès des organismes de formation afin qu'ils s'assurent que chaque demandeur d'emploi bénéficiant d'une formation dispose d'un CV en ligne sur pole-emploi.fr.

Pôle emploi et la Région étudieront en 2016 le développement de leur collaboration sur internet avec notamment la possibilité de créer sur Pôle emploi.fr d'une page dédiée à la Région sur la base d'un contenu existant et la mise à disposition de liens contextuels menant directement aux services de Pôle emploi sur les sites orientation-paysdelaloire.fr et paysdelaloire.fr

Ces liens permettront aux demandeurs d'emploi, aux entreprises et aux partenaires du Service Public Régional de de l'Orientation d'accéder aux informations et services disponibles sur les espaces comme orientation-paysdelaloire.fr, emploi-store, pole-emploi.fr et le futur portail de l'Apprentissage en Région.

Cette collaboration sur internet permettra de mettre en place de manière conjointe et coordonnées la promotion de dispositifs, comme les formations courtes d'adaptation à l'emploi, et d'évènements régionaux et territoriaux (salons de recrutement apprentissage, forums formation….).

- <u>Garantir la plus forte « inclusion numérique »</u>

Les services numériques liés à l'emploi apportent une plus-value essentielle aux usagers dès lors que ces derniers y ont accès et n'ont pas de freins trop importants dans leur utilisation.

La Région porte une orientation stratégique forte dans l'aménagement numérique du territoire, qui doit permettre d'aménager sans exclure, de maintenir l'accès à des services, notamment publics, sur l'ensemble du territoire. Pôle emploi conduit une action continue auprès des demandeurs d'emploi visant à faciliter leur accès aux services numériques, depuis leur domicile, en agence Pôle emploi, chez des partenaires et dans la participation aux Maisons de Services Au Public (MSAP).

Un plan d'action spécifique permettra d'identifier les publics et/ou territoires pour lesquels un risque de moindre accès aux services numériques liés à l'emploi existe. La Région et Pôle emploi définiront d'ici la fin de l'année 2016 les leviers mobilisables par chacun dans de tels cas.

3.6 - L'articulation des dispositifs d'aide à création ou reprise d'entreprise par les demandeurs d'emploi

Dans le cadre du transfert de l'Etat vers la Région de la compétence d'accompagnement et du conseil à la création reprise d'entreprises, pour les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi (NACRE) et de l'évolution de l'offre de services de Pôle emploi, les partenaires se donnent pour objectif d'élaborer d'ici 2017 un cadre de coopération régionale sur le champ de la création et de reprise d'entreprise pour favoriser le développement de cet outil d'insertion pour les demandeurs d'emploi.

Au titre des prérogatives et responsabilités de chacun, les deux partenaires s'engagent à faire un état des lieux partagé sur la complémentarité de leurs offres de service à destination des demandeurs d'emploi ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. En 2016, cela devrait permettre de mettre en évidence l'articulation entre les outils disponibles sur emploi store, la prestation Activ'créa de Pôle emploi et les formations du programme régional « Je Crée ou Je Reprends une Entreprise ». En 2017, cela permettra d'identifier les possibilités de réponses aux besoins complémentaires sur ce champ.

Les deux partenaires s'engagent à mettre à la disposition des conseillers la documentation et les informations relatives à l'offre de service de la Région et à l'offre de service des partenaires régionaux. Il s'agit ainsi de permettre d'orienter les publics demandeurs d'emploi intéressés par la création ou reprise d'entreprise vers les structures et les ressources les plus adaptées.

Des informations sur les offres de service de Pôle emploi et des partenaires en matière d'aides et de financement des projets sont également portées à la connaissance des conseillers pour un appui à l'accompagnement des projets des demandeurs d'emploi. Pôle emploi participe à l'ensemble des groupes de travail et animations mis en place par la Région dans le domaine de la création et reprise d'entreprise, au niveau régional et dans les territoires.

3.7 - L'appui aux dispositifs de soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi

Pôle emploi et la Région mobilisent des aides individuelles à la mobilité au bénéfice des demandeurs d'emploi. La Région est chef de file en matière de transport et d'aménagement du territoire. A ce titre, les conditions d'intervention de Pôle emploi pourraient faire l'objet d'une contractualisation avec la Région.

Cette complémentarité rendrait plus lisible et simple les aides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi, notamment dans le cadre de la formation, de la reprise d'emploi ou d'actions spécifiques dédiées aux territoires les plus enclavés.

Un état des lieux des difficultés et des besoins sera réalisé en 2016 par Pôle emploi et la Région, afin d'étudier les modalités d'appui à la mobilité des demandeurs d'emploi, notamment dans le cadre de formations délivrées dans les territoires ruraux.

4 - Durée du protocole d'accord

Le présent protocole d'accord est conclu, au titre de l'année 2016, pour une durée d'un an tacitement reconductible. Il peut être modifié par voie d'avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties signataires.

Fait à Nantes, le
En 3 exemplaires originaux

Pour la Région	Pour Pôle emploi
Le Président du Conseil régional	Le Directeur général
Bruno RETAILLEAU	Jean BASSERES